

CARTE PROFESSIONNELLE N° 9742 2021 000000 015

TRANSACTION SUR IMMEUBLE / FOND DE COMMERCE sans manipulation de fonds & GESTION IMMOBILIERE

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### VENTE

A la charge du vendeur (sauf convention expresse du vendeur) :

Moins de 50 000 €	Forfait minimum : 5000 € TTC maximum
De 50 001 € à 99 999 €	10 % TTC maximum
De 100 000 € à 149 999 €	8 % TTC maximum
De 150 000 € à 249 999 €	7 % TTC maximum
De 250 000 € à 349 999 €	6 % TTC maximum
De 350 000 € à 500 000 €	5 % TTC maximum
Plus de 500 000 €	4 % TTC maximum
Fonds de commerce, parts sociales de SCI	10 % TTC maximum
Terrain pro	18€ TTC / m <sup>2</sup>
Neuf	Selon grille promoteur

### LOCATION

Location à usage d'habitation principale (selon la loi Alur)

Locataire	Bailleur
-Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m <sup>2</sup>	-Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m <sup>2</sup>
-Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m <sup>2</sup>	-Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m <sup>2</sup>

**Location à usage de parking ou garage :** (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

Forfait partagé entre bailleur et preneur (50%) : 200 € TTC (soit 100€ TTC pour chacune des parties)

**Location à usage professionnel ou civil :** (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer TCC<sup>2</sup> à la charge du preneur

**Location à usage commercial :** (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer TCC<sup>2</sup> à la charge preneuse

**Honoraires de renouvellement de bail commercial :**

1 mois de loyer TCC<sup>2</sup> à la charge du preneur

**Rédaction des actes** (Hors location d'habitation) : avenant au bail, déspécialisation, renouvellement ou cession :

400 € TTC (Charge de la partie qui en fait la demande).

### ESTIMATION VENALE OU LOCATIVE

250 € TTC (Charge de la partie qui en fait la demande).

### VACATIONS (unité fixe minimum)

-Par heure : 100 € TTC

-Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

T.T.C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2022 : 8.50%

Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022

CARTE PROFESSIONNELLE N° 9742 2021 000000 015

TRANSACTION SUR IMMEUBLE / FOND DE COMMERCE sans manipulation de fonds & GESTION IMMOBILIERE

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ( sur tous les encaissements)

### GESTION

Locaux d'habitation nue ou mixtes, professionnels, commerciaux ou autres (sauf meublées) :

6.51 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Locaux d'habitation meublées : 9.00 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Assurance : Garantie loyer impayé HABITATION (facultatif propriétaire) :

2,20 % sur loyer mensuel T.C.C (prime) +0,30 % TTC (honoraires de gestion de la GLI) = 2,5 %TTC

- Gestion administrative mono propriété : (gestion des parties communes) : 100 € TTC/lot principal /an
- Signification du congé au locataire (hors frais huissier) : 50€ / courrier
- Frais administratif d'envoi au propriétaire 2,50 € TTC
- Avenant bail d'habitation : 200€ TTC pour chaque partie (bailleur & locataire)

### VACATIONS (unité fixe minimum)

- Par heure : 100 € TTC
- Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

T.T.C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2022 : 8.50%

Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022